

BOYCOTT ISRAEL

BOYCOTT TEVA

UN GENERIQUE OUI MAIS PAS TEVA

TEVA, est un groupe pharmaceutique israélien, spécialisé dans la vente de médicaments génériques. Régulièrement subventionné par le gouvernement Israélien, il participe largement en retour à l'économie israélienne, et donc à son budget militaire.

La campagne internationale Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS), lancée par les Palestiniens, nous appelle à ne pas donner un sou à l'occupant israélien, tant que l'Etat d'apartheid israélien les colonise, les occupe, les torture, et les massacre pour mieux voler leurs terres.

Va-t-on se soigner avec les génériques TEVA, alors que les Palestiniens sont privés de médicaments et de soins, qu'Israël les mutile, bombarde leurs hôpitaux, tire sur leurs ambulances, et barre le passage à des femmes enceintes qui accouchent d'enfants mort-nés aux checkpoints ?



*Hôpital de Deir Al Balah à Gaza,
bombardé par Israël*



*Ambulance attaquée par l'armée
israélienne*

TEVA : L'ÉTHIQUE CONNAIT PAS !

► Qui plus est, TEVA est un champion de la pollution de l'eau.

Il a été prouvé que la firme pollue gravement les eaux du Nahal al Auja, qui se jette dans la Méditerranée, avec des concentrations de ses résidus de médicaments jusqu'à 200 fois plus élevées que les seuils admis par les autorités sanitaires.

TEVA a également été condamné à des pénalités de plusieurs millions après avoir pollué l'air et l'eau du Missouri (USA) et notamment de la Salt River.

Pas plus tard qu'en avril 2020, l'agence Bloomberg rapportait que TEVA a été contraint de dédommager Porto Rico pour éviter un procès lié aux déchets déversés par son usine de Guayama.

► TEVA se sert des territoires palestiniens comme d'un marché captif.

Non seulement présent dans les colonies israéliennes illégales, TEVA envahit de ses médicaments les territoires palestiniens occupés, et profite d'un marché totalement captif, puisque les Palestiniens sont empêchés par Israël de développer leurs propres médicaments, ou d'en importer des moins chers que ceux de TEVA. (cf le rapport de l'organisation israélienne Whoprofits.org).

► Corruption tous azimuts.

On sait que pour bon nombre de laboratoires pharmaceutiques le profit passe avant l'éthique. Mais en la matière, l'israélien TEVA bat des records, à en juger par le nombre de condamnations qu'il a accumulées : corruption de médecins et fonctionnaires un peu partout dans le monde (dont une amende de 519 millions de dollars aux États-Unis en 2016) ; pots de vin énormes pour retarder l'apparition sur le marché de nouveaux médicaments moins chers que ceux de TEVA ; fraudes massives à l'assurance maladie ; hausse vertigineuse du prix de ce qui a longtemps été son médicament-vedette, le Copaxone[®] pour le traitement de la sclérose en plaques, dont la facture dépasse outre-Atlantique 50 000 € par an et par patient ! Et tant pis pour les Américains qui n'ont pas les moyens de s'offrir une assurance privée...

Sans oublier l'implication du laboratoire dans le scandale des antalgiques à base d'opiacés, dont les overdoses sont responsables de dizaines, voire de centaines de milliers de morts.

Pour tuer la concurrence, TEVA a multiplié les acquisitions d'autres fabricants de génériques au prix d'un endettement colossal, que l'entreprise s'avère incapable de rembourser à échéance. TEVA espère s'en sortir en supprimant le plus d'emplois possible.

De nombreux laboratoires autres que TEVA proposent des génériques, qui sont des copies de médicaments originaux dont le brevet a expiré. TEVA n'a aucune exclusivité sur ce type de médicaments.

Nous avons le choix, et le droit, en tant que clients, de dire aux pharmaciens : « NON MERCI, PAS TEVA. Une autre marque s'il vous plait ».

Et il n'est pas difficile de vérifier, car la marque est inscrite en toutes lettres sur toutes les boîtes de médicaments.

Cela n'a rien à voir avec des questions de religion ou de nationalité, mais avec la politique criminelle d'un Etat que la Cour Pénale Internationale montre du doigt.

Tous les pharmaciens ne vendent pas des génériques TEVA, mais ceux qui en proposent sont tenus de nous fournir une autre marque si nous le leur demandons. C'est une obligation professionnelle.



CHEZ LE PHARMACIEN, J'AI LE CHOIX.



J'ai le droit de refuser un médicament **TEVA** et de demander un générique d'une autre marque.

Un tiers seulement des pharmaciens proposent la marque **TEVA**.

Je peux leur demander de me commander une autre marque de générique dans les meilleurs délais ou bien aller me fournir chez un autre pharmacien.

C'EST MON DROIT !



Pour gagner du temps, je colle cette vignette sur ma carte vitale afin d'informer les professionnels de santé de mon choix.

LE BOYCOTT D'ISRAËL EST LÉGAL ET LÉGITIME

Lorsqu'il est fait pour des raisons politiques et sans exercer de violence, le boycott d'un Etat est légal et légitime, vient de rappeler la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui a condamné l'Etat français à verser 100 000 euros de dommages et intérêts à des militants qu'il avait condamnés pour avoir appelé au boycott des produits israéliens.



Le boycott, nous l'avons fait contre l'Afrique du Sud pendant l'apartheid. Cela a mis du temps, mais ça a marché. La ségrégation a fini par y être abolie.

Les Noirs américains aussi ont eu recours au boycott pour mettre un terme à la ségrégation.

Et avant eux, le peuple indien, à l'appel de Gandhi, s'est libéré en pratiquant le boycott des produits de l'empire britannique.

C'est un petit geste, mais un signal très fort si nous sommes très nombreux à boycotter tout ce qui est exporté par l'occupant israélien, afin d'obtenir la justice, c'est à dire le respect du droit international, et l'égalité des droits pour tous, quelle que soit leur religion ou origine.

CHEZ LE PHARMACIEN :
TEVA
Je n'en veux
PAS
BOYCOTT ISRAEL !